



Informations et conditions pour les exposants et artisans

Sabbat des sorcières 25 et 26 juillet 2026

1 – Conditions de participation, réservation et inscription

Le **Sabbat des Sorcières** est organisé par l'**Association CDC Paranormal**.

Votre **réservation ne sera effective qu'après réception de votre dossier complet**.

Pour finaliser votre inscription, vous devez remplir le **formulaire en ligne** disponible à l'adresse suivante :

<https://forms.gle/dAxJGxweG3cyrSZE6>

Vous pouvez également y accéder via notre page <https://sabbatdessorcieres.com/exposants-artisans/>

Une fois le formulaire complété, **vous recevrez un e-mail contenant un lien vers le site HELLOASSO**.

Sur cette page, vous pourrez **régler le montant de votre emplacement** en fonction du nombre de mètres linéaires sélectionnés dans le formulaire. Il vous sera également possible de **réserver des tables et des chaises en supplément**, si vous le souhaitez.

Ces démarches effectuées, **votre place sera définitivement réservée** pour le **Sabbat des Sorcières 2026**.

2 – Montant des emplacements et matériel

Le prix est calculé en fonction du nombre de mètres linéaires réservés :

3 mètres linéaires (minimum obligatoire)	40 €
1 mètre linéaire supplémentaire	15 €
Foodtruck	80 €

Il est possible de réserver un maximum de **8 mètres linéaires**.

Location des tables et chaises :

2 tables 180 cm + 2 chaises	10 €
3 tables 180 cm + 2 chaises	15 €
4 tables 180 cm + 2 chaises	20 €

Maximum de tables et chaises réservable (**4 tables + 2 chaise**)

3 – Logement sur place

Les artisans souhaitant **rester sur le lieu du Sabbat des Sorcières pendant le week-end** (en dormant dans leur camion, sous tente, etc.) peuvent le faire. Cependant, une **petite contribution financière** est demandée afin de **participer aux frais liés aux sanitaires et aux espaces communs**. Ce règlement se fait directement auprès des propriétaires du lieu “Salute”.

Pour connaître le **montant exact des frais pour le week-end** et procéder au règlement, merci de contacter Salute :

 **Tél. : 06.08.99.45.81**

 **E-mail : salutehvc@gmail.com**

Les **hébergements insolites** tels que des **tipis**, une **maison de hobbit** ou une **roulotte western** sont également disponibles à la location. Pour tout renseignement concernant les **tarifs et modalités**, merci de **vous adresser directement à Salute**.

4 – Dates et horaires d’ouverture au public

Le samedi de 10h00 à 21h00 et le dimanche de 10h00 à 18h00, avec petite restauration sur place.

Entrée payante pour les visiteurs :

3 euros la journée

5 euros pour les deux jours

enfant de moins de 12 ans (gratuit)

5 – Mise à disposition de matériel – Emplacements

CDC Paranormal établit le plan d’installation des exposants et artisans et attribue les emplacements à chacun.

Si vous avez besoin d’électricité, n’oubliez pas de cocher la case “**Oui**” sur le formulaire d’inscription. Cela nous permettra de vous attribuer un emplacement adapté et de vous garantir l’accès au courant électrique.

CDC Paranormal ne fournit pas de matériel ni d'outillage pour l'installation des stands. Chaque exposant doit donc se munir du matériel nécessaire à son installation : petit outillage, éléments de décoration, matériel divers, repas, etc.

Concernant les tables et les chaises, seules les personnes les ayant réservées lors de leur inscription pourront y avoir accès pendant l'événement.

Ce matériel devra être restitué en bon état à la fin du Sabbat des Sorcières. En cas de non-restitution ou de dégradation, le prix du matériel prêter pourra vous être facturé pour couvrir le remplacement du matériel manquant ou détérioré.

6 – Aménagement – tenue des stands

Les stands pourront être installés dès le **vendredi 24 juillet** à partir **de 14h00**, jusqu'**à 20h00**. Pour les exposants et artisans ne pouvant pas venir durant ce créneaux horaire, il sera possible d'installer votre stand **dès 8h00 le samedi 25 juillet**. L'aménagement du stand est réalisé exclusivement par les exposants. Toute installation d'enseignes ou de panneaux à l'extérieur des stands est interdite (perçage et trous sont interdits).

Pensez à apporter des **bâches** ou tout autre moyen de protection pour couvrir votre stand le soir et protéger vos produits. Nous vous conseillons également de prévoir un **parasol, tonnelle ou barnum**, car le soleil sera probablement au rendez-vous.

L'exposant doit assurer lui-même la surveillance du matériel et des marchandises sur son stand. L'évacuation des stands devra être faite dans les délais impartis. Les exposants devront restituer leurs emplacements dans l'état où ils les ont trouvés. Toute détérioration causée au mobilier, au bâtiment et au sol par leurs installations ou leurs marchandises seront à leur charge.

7 – Services et vente de produits

Afin d'éviter toute surprise ou concurrence excessive entre exposants proposant les mêmes prestations, il est essentiel d'indiquer **de manière précise** dans le formulaire d'inscription les **services pratiqués** et/ou les **produits vendus** lors de notre événement.

Par exemple : si vous proposez des **consultations de voyance** et vendez également des **produits de bien-être** (minéraux, huiles essentielles, encens, etc.), merci de le mentionner clairement.

Dans le cas contraire, si ces informations ne sont pas correctement renseignées, **l'organisation se réserve le droit de vous demander de ne pas vendre ni proposer** certains services ou produits non déclarés sur votre fiche d'inscription, **afin de maintenir un équilibre équitable** entre les exposants et d'éviter une concurrence disproportionnée.

8 – Foodtrucks

Afin d'assurer le bon fonctionnement des espaces de restauration et d'éviter toute surcharge du réseau électrique (de type domestique), il est **essentiel que les foodtrucks soient autonomes pour la cuisson**.

Seuls **un ou deux petits réfrigérateurs** pourront être raccordés au réseau électrique, à condition qu'ils ne nécessitent **qu'une faible puissance**. Toute autre utilisation électrique importante devra être assurée de manière autonome par le foodtruck.

9 – Désistement

En cas d'absence ou d'annulation de la part de l'exposant, celui-ci se doit de prévenir **CDC Paranormal** au minimum **10 juillet 2026 (sauf cas de force majeur)**.

Par e-mail contact@cdc-paranormal.com ou contact@sabbatdessorcieres.com

Dans le cas contraire, le paiement de l'emplacement ne sera pas remboursé.

10 – Assurance

L'exposant s'engage, lors de sa réservation, à être couvert par une police d'assurance en vigueur le jour de l'événement. Cette assurance doit garantir sa responsabilité civile envers les tiers dans le cadre de son activité d'exposant.

L'attestation d'assurance, conforme aux normes en vigueur, doit être transmise via le formulaire d'inscription ou par e-mail.

⚠ Sans ce document, votre inscription ne pourra pas être validée.

Pour les autres risques (incendie, vol, dégâts des eaux, détérioration du matériel, recours des tiers, etc.) concernant ses propres équipements, marchandises ou installations, il appartient à chaque exposant de vérifier auprès de son assureur qu'il bénéficie bien d'une couverture adaptée pour ce type de manifestation.

À défaut, l'exposant sera seul responsable des dommages ou dégradations survenus pendant l'événement.

11 – Limitation des responsabilités

Dans le cas où le sabbat des sorcières ne pourrait avoir lieu pour une raison qui ne serait pas imputable à CDC Paranormal, la responsabilité de l'organisateur serait exclusivement limitée à la mise en avoir des sommes versées.

12 – Application du règlement

Lors de la validation du formulaire d'inscription, en cochant la case d'acceptation, l'exposant s'engage auprès de **CDC Paranormal** à respecter les présentes conditions, ainsi qu'à se conformer aux règles de sécurité en vigueur et à assurer la propreté ainsi que le nettoyage régulier de son emplacement.